

# BEUX - INFO

---

Bulletin municipal d'information

---



N° 12 - Janvier 2004

---

Magazine de diffusion locale et gratuite - Rédaction, mise en pages, photocomposition : B. GUITTER / Maine de Beux. Imp. REPROGRAPHIC 57000 METZ.

---

# BEUX - INFO

## SOMMAIRE du N° 12

- 1 Le mot du maire
- 2 État-Civil 2002 - 2003
- 3 Marions-nous ...
- 4 - 8 Compte-rendu des conseils municipaux
- 9 2004 : année de recensement pour notre commune
- 10 Vœux du maire lors de la galette des rois de l'Association
- 11 Hommage à deux anciennes figures de Beux
- 12 Intercommunalité. A l'ouest du nouveau !
- 13 Menus travaux
- 14 Syndicat des eaux de Verny : le réseau de Beux remis à neuf
- 15 L'école de Beux ferme ses portes : une page se tourne
- 16 - 17 Assainissement : premiers travaux en 2004
- 18 Le nouveau lotissement sort enfin de terre
- 19 L'église St-Gorgon fêtera son centenaire en 2009
- 20 - 21 Histoire locale - Poussières d'archives
- 22 Juin 1945 - La plantation en commun des pommes de terre
- 23 Nouveau ! Un club de broderie à Beux
- 24 Visite de St-Nicolas aux enfants sages ...
- 25 Un code de bonne conduite à revoir !
- 26 - 27 Association de Beux - Programme d'activités pour 2004
- 28 Page pratique



### *Le mot du maire*

**L**e voilà donc enfin ce douzième numéro de Beux-Info que vous étiez nombreux à attendre et à me réclamer. Il faut savoir que l'élaboration d'un tel bulletin représente un travail assez considérable si l'on veut faire un bulletin de qualité ce qui, modestement je crois, est le cas. En effet, les recherches de sujets, de photos anciennes, de documents, la prise de photos, puis l'écriture des articles, la mise en page représentent un labeur de plusieurs semaines d'autant que depuis le premier numéro, je tiens à ce que ce bulletin soit consacré exclusivement à des sujets ayant un rapport avec notre village. Après 2 ans d'attente, découvrons donc ensemble cette nouvelle livraison qui je l'espère vous donnera satisfaction.

**C**omme je l'ai souligné lors de la cérémonie des vœux du maire le 11 janvier dernier, 2003 a été une année de gestation pour un certain nombre de grands projets qui vont bouleverser la vie de notre commune. Je pense en premier lieu à l'assainissement collectif dont 2004 devrait voir un début de réalisation, mais aussi à la mise en place d'une intercommunalité ou la réfection de notre réseau d'eau potable par le syndicat des eaux de Verny. Le chantier du logement communal, en sommeil pour des raisons purement administratives, devrait aussi démarrer cette année.

**J**e ne voudrais pas clore cet éditorial sans une nouvelle fois exprimer au nom de l'ensemble de notre commune, notre profonde reconnaissance et notre gratitude à Madame Clémence Mielnik pour le geste de générosité exceptionnel qu'elle a eu en faveur de notre collectivité. Ayons une pensée pour celle qui, au-delà de cette action de bienfaisance, était aussi la mémoire vive de notre village. Puisse son geste nous faire réfléchir à ce que signifie vraiment le mot « commune » ; en effet pour un nombre croissant de personnes, le sens de la collectivité et de l'intérêt général se perd et quand on y pense, c'est là la source de bien des maux de notre société.

**B**ien que se termine la période des vœux, je souhaite sincèrement, à toutes et à tous une bonne et heureuse année. Que 2004 vous apporte ou vous conserve la santé sans laquelle tout le reste n'est rien, la joie et la réussite dans tout ce que vous entreprendrez. Bonne année et bonne lecture.

**Bernard GUTTER**

# ETAT-CIVIL 2002-2003

## Naissances

- **Mathieu REIMEL**  
le 26 mai 2002 à Metz  
( 1, Rue du Breuil)  
(la famille a quitté la commune depuis)
- **Jeanne HEHN**  
le 5 octobre 2003 à Metz  
( 2, Rue principale )

## Mariages

- **Ludovic MOUZIN et Karine SPIRONELLI** le 15 juin 2002
- **Nicolas MOZIN et Carine ENGELMANN** le 28 juin 2003
- **Stéphane GIANESELO et Delphine DAL PRA** le 6 septembre 2003

Voir article et photo page suivante

## Décès

- **M. Auguste KREMER**  
le 23 janvier 2002
- **Mme Clémence MIELNICK**  
le 26 mars 2003
- **Mme Irène DELAPORTE**  
le 27 septembre 2003
- **Mme Jeanne LOUYOT**  
le 13 novembre 2003

### **Monsieur Auguste KREMER**

Début 2002, nous apprenons le décès, après une longue maladie, de Monsieur Auguste KREMER. Ancien plâtrier, Monsieur KREMER était sympathiquement connu dans le village où il

résidait avec son épouse au 18 rue principale. Il avait un fils, qui comme son père travaille dans le bâtiment et qui est installé à Metz. Malgré sa maladie, Monsieur KREMER, affichait une bonne humeur et une jovialité jusqu'à la fin de sa vie.

### **Madame Irène DELAPORTE**

C'est avec beaucoup d'émotion que ceux qui la connaissaient ont appris le décès de Madame Irène DELAPORTE. La défunte avait été surveillante de nuit à l'hôpital et était l'épouse de Monsieur Bernard DELAPORTE, retraité de la DDE, avec qui elle résidait 20 rue de Luppy. De leur union étaient nés 4 enfants. Durant toutes ses dernières années, c'est avec grand courage et grâce au réconfort et à l'affection de sa famille qui l'entourait, que Madame Delaporte affronta avec sérénité les épreuves difficiles qu'elle eut à subir.

Aux familles en deuil, nous adressons nos plus sincères condoléances.

### **ILS SE SONT INSTALLES DANS NOTRE VILLAGE EN 2002-2003**

Nous sommes heureux d'accueillir les familles venues s'installer à Beux au courant des années 2002-2003 et souhaitons la bienvenue à :

- **M. GENOT Alain**  
1, Rue du Breuil
- **M. et Mme ECK Gérard** Justine et Antoine, 26, Rue principale
- **M. BETTENDORF** et Mme  
16, Rue de Luppy
- **M. et Mme LECLAINCHE**  
**Wladislaw** et leur fille Elaine  
6, Rue de la Croix Margot
- **M. et Mme LAUER Cyrille**  
4, Rue de la Croix Margot

## Marions-nous ...

3 mariages ont été célébrés à Beux depuis la parution de notre dernier numéro. Souvenirs en images.

Tout d'abord, le 15 juin 2002 fut célébré celui de **Karine SPIRONELLI** avec **Ludovic MOUZIN** (photo ci-dessous). Karine est la fille de Mme Marie-Paule PIDOLLE, deuxième adjointe, qui à cette occasion a pu tenir pour la première fois et non sans une certaine émotion, le rôle d'officier d'état-civil.



Enfin, le 6 septembre 2003, ce fut au tour de **Delphine DAL PRA** et **Stéphane GIANESELO** d'unir leurs destinées (photo ci-dessous).

Les jeunes mariés n'ont eu qu'à traverser la route pour se rendre à l'église puisqu'ils sont domiciliés 15 rue principale.

A tous, nous adressons nos plus vives félicitations et nos meilleurs vœux de bonheur.



En 2003, ce fut le tour de **Carine ENGELMANN** et de **Nicolas MOZIN** de se dire oui (photo en haut à droite). C'était le 28 juin 2003 et nombreux sont encore ceux qui se souviennent du défilé de cavaliers et des mariés en calèche. Il faut dire que tous deux sont des passionnés d'équitation et qu'ils se promènent souvent à cheval dans le village et les environs.





## COMPTE RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX



Le compte-rendu ci-après reprend les principales délibérations à l'exception toutefois de celles qui ont un caractère personnel ou dont la portée est limitée compte tenu de leur aspect purement technique. Cependant, il est rappelé que le registre des délibérations peut être consulté à tout moment en mairie sur simple demande au secrétaire de mairie.

### Séance du 28 février 2002

#### **Désaffectation du presbytère**

Etant donné que l'autorité religieuse n'envisage pas de nommer un prêtre desservant la paroisse de Beux, le conseil municipal demande à Monseigneur l'Evêque, la désaffectation simple du presbytère et de ses dépendances. Le conseil municipal s'engage à maintenir l'antenne paroissiale (salle de l'ancienne mairie) sous forme de mise à disposition. Le conseil a pris acte du fait qu'en cas d'insuffisance de ressources de la fabrique, le financement de sa quote-part pour les travaux effectués sur le presbytère de Rémyilly incombera à la commune.

#### **Subventions aux écoles**

Le conseil municipal accorde, en concertation avec la commune de Luppy, une subvention de 15,24 € par enfant pour les sorties et spectacles.

#### **Travaux**

Le conseil décide de procéder à des travaux d'aménagement aux abords du futur lotissement « Croix Margot » à savoir le raccordement souterrain (électricité et téléphone) de deux habitations existantes ainsi que la reprise de chaussée du débouché du chemin rural de la rue de Luppy vers le bois du Saulcy.

### Séance du 28 mars 2002

#### **Compte administratif 2001**

Le conseil municipal approuve le compte administratif de 2001 qui fait apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement : + 72.505,54 €

Section d'investissement : - 61.174,20 €

Report excédentaire : + 11.331,34 €

Le budget d'assainissement quant à lui fait apparaître les résultats suivants :

Section d'exploitation : + 2.301,12 €

Section d'investissement : + 4.958,50 €

Les comptes de gestion de Monsieur le Receveur sont également adoptés à l'unanimité.

#### **Fiscalité locale**

Le conseil décide de ne pas modifier les taux des 4 taxes qui constituent les ressources fiscales de la commune (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti et taxe professionnelle).

#### **Budget 2002**

Le maire présente son projet de budget qui s'équilibre comme suit en recettes et en dépenses pour le budget primitif :

Fonctionnement : 137.809 €

Investissement : 714.072 €

Pour le service d'assainissement, le budget s'équilibre comme suit :

Exploitation : 6.215 €

Investissement : 9.186 €

Ces budgets sont adoptés tous deux à l'unanimité.

#### **Subventions**

Le conseil décide d'octroyer les subventions suivantes pour 2002 :

Ecole maternelle de Luppy : 40 €

CCLI de Solgne : 70 €

Foyer rural de Beux : 750 €

#### **Adhésion à la PAIO**

Le conseil municipal décide d'adhérer à la P.A.I.O. de Metz-Campagne qui est une association prenant en charge les jeunes à la recherche de formations, de stages, d'emploi etc.



## COMPTE RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX



### Séance du 25 avril 2002

#### **Réalisation de l'assainissement collectif**

Suite aux résultats de l'étude diagnostic de notre réseau assainissement qui a été réalisée par la Sté ACTEA, le conseil décide de valider cette étude et de confier à cette même société la maîtrise d'œuvre de l'ensemble du projet suite à son offre de prix qui prévoit une rémunération de 5% du montant HT des travaux pour une mission complète de l'avant-projet jusqu'à l'assistance aux opérations de réception et suivi du parfait achèvement. Le conseil décide aussi de confier la maîtrise d'ouvrage déléguée à la commune d'Aube et approuve la convention de mandat à passer avec cette commune.

#### **Entretien des routes départementales en agglomération**

Le Conseil général de la Moselle a proposé une convention pour l'entretien des routes départementales en traversée d'agglomération. Le conseil municipal a approuvé cette convention et autorisé le maire à la signer. Elle prévoit notamment la prise en charge par le Département du fauchage, de la viabilité hivernale (déneigement et salage) et la signalisation horizontale et verticale d'intérêt départementale.

#### **Subvention**

Le conseil accorde une subvention de 30 € à l'USEP de METZ-Sud pour le développement et l'organisation de manifestation sportives à l'école primaire.

### Séance du 19 septembre 2002

#### **Remise en état du réseau incendie**

Le maire informe le conseil de la nécessité de remise en état du réseau incendie de la commune, son attention ayant été attirée sur ce point lors de la visite annuelle des points d'eau par les pompiers. Le conseil décide d'autoriser le maire à faire effectuer les travaux de remise en état nécessaires au bon fonctionnement du réseau.

#### **Tarifs communaux**

Le conseil, suite au passage à l'Euro approuve les nouveaux tarifs communaux à savoir :

Redevance d'assainissement : 0,30 € / m<sup>3</sup>

Participation de raccordement à l'égout : 1.000 €

Subvention communale aux familles pour centre aéré : 4 € par jour et par enfant (maxi 10 jours)

#### **Bois d'affouage**

Le conseil fixe le prix du bois d'affouage situé sur les parcelles de régénération (avec brûlage obligatoire des déchets) à 4 € le stère.

#### **Nouvelle rue**

Le conseil décide de donner à la nouvelle rue située dans le lotissement en cours de réalisation, le nom de « Rue de la Croix Margot ».

### Séance du 10 octobre 2002

#### **Démission d'un conseiller**

Le maire informe l'assemblée de la démission de Monsieur Jean-Luc REMY de ses fonctions de conseiller municipal, pour raison personnelle.

#### **Subvention départementale SACR**

Le maire informe le conseil d'un nouveau dispositif d'octroi des subventions par le département de la Moselle. Ce nouveau système baptisé SACR (Soutien à l'Aménagement des Communes Rurales) permet de programmer les aides sur 3 années et donne plus de souplesse pour la réalisation des investissements communaux.

Le conseil approuve ce dispositif et fixe le programme de travaux pour la période 2003-2005 ainsi qu'il suit :

1) Création d'un préau à coté de la salle (estimé à 68.000 € HT dont 34.000 € de subvention SACR),

2) aménagements de voirie et trottoirs dans la rue basse (estimé à 16.500 € HT dont 6.500 € de subvention SACR),



## COMPTE RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX



3) aménagement du site de la fontaine à la Haute-Beux ( estimé à 38.000 € HT dont 10.000 € de subvention SACR)

4) création de deux logements locatifs à l'emplacement de l'ancienne grange ( 24 rue principale) (estimé à 100.000 € dont 2.500 € de subvention SACR).

### Séance du 25 novembre 2002

#### **Intercommunalité**

Le maire informe le conseil que le préfet a refusé le projet d'intercommunalité regroupant douze communes autour de Rémilly pour une population de 4.600 habitants. Le conseil n'accepte pas ce refus et charge le maire de continuer la réflexion avec les autres communes afin d'élaborer un projet d'intercommunalité viable et cohérent correspondant au bassin de vie de Rémilly, réalité historique, économique et humaine.

#### **Poteaux d'incendie**

Le conseil accepte le devis de la Sté Mosellane des Eaux pour le remplacement de 2 poteaux d'incendie pour un montant total de 3.946,82 €.

#### **Intégration dans le domaine public**

Le conseil, accepte d'intégrer la rue des chênes dans le domaine public communal. Ce problème, vieux de plusieurs années devrait trouver une solution prochainement.

#### **Permis de construire**

Le conseil autorise le maire a déposer un permis de construire pour les travaux de réhabilitation du bâtiment situé 18 rue principale (ancien garage des pompiers) et sa transformation en logement avec garage.

#### **Divers**

Le conseil refuse de participer financièrement à la halte garderie d'Ancerville, accepte un règlement de sinistre (vol avec effraction à l'église) pour un montant de 493 €, et, décide

d'accorder une subvention de 16 € par enfant pour les sorties scolaires 2002/2003.

### Séance du 13 février 2003

#### **Fermeture de l'école de Beux**

L'inspection d'académie nous informe de sa décision de fermeture de la classe de Beux et par là même de l'école suite à la suppression d'un poste d'enseignant dans le regroupement Beux-Luppy. Le conseil déplore cette décision et refuse que le choix se porte sur la classe de Beux.

#### **Changement de délégués au sein des Syndicats**

Suite à la démission de M. J-L REMY, il est nécessaire de nommer de nouveaux délégués aux postes qu'il occupait.

C'est ainsi que M. Alain ANTOINE est nommée délégué au Syndicat des Eaux de Venry et Mme Marie-Paule PIDOLLE est nommée déléguée au Syndicat du collège de Rémilly.

#### **Location de la salle des fêtes**

Le conseil décide qu'en cas de désistement tardif concernant une location de la salle des fêtes, une somme égale à 50% du montant de la location sera conservée par la commune à titre de dédommagement.

#### **Demande de subventions DGE**

En vue de la réalisation du projet de construction de 2 logements au 24 rue principale, le conseil décide de solliciter de la sous-préfecture, une subvention de 35% au titre de la DGE ( dotation globale d'équipement). Le montant attendu serait de 38.133 € pour des travaux d'un montant HT de 108.954 € honoraire d'architecte compris.

Séance du 27 mars 2003

#### **Compte administratif 2002**

Le conseil municipal approuve le compte administratif de 2002 qui fait apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement : + 813,45 € €



## COMPTE RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX



Section d'investissement : + 57.606,92 €

Report excédentaire : + 58.420,37 €

Le budget d'assainissement quant à lui fait apparaître les résultats suivants :

Section d'exploitation : + 6.185,66 €

Section d'investissement : + 736,36 €

Les comptes de gestion de Monsieur le Receveur sont également adoptés à l'unanimité.

#### **Budget 2003**

Le maire présente son projet de budget qui s'équilibre comme suit en recettes et en dépenses pour le budget primitif :

Fonctionnement : 89.349 €

Investissement : 138.960 €

Pour le service d'assainissement, le budget s'équilibre comme suit :

Exploitation : 10.336 €

Investissement : 9.923 €

Ces budgets sont adoptés tous deux à l'unanimité.

#### **Indemnisation**

Le conseil accepte la somme de 875,47 € à titre d'indemnisation par notre assureur des dégâts commis sur le calvaire situé rue principale. Ce montant correspond au montant du devis du marbrier qui a remis en état ce monument.

### Séance du 26 juin 2003

#### **Intercommunalité**

Le conseil décide de confier au Sivom de Pange la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude de territoire sur le canton de Pange en vue d'étudier la mise en place d'une intercommunalité sur ce périmètre. La commune participera aux frais de cette étude au prorata de sa population.

#### **ATESAT**

Le conseil adhère à l'ATESAT, nouveau système d'assistance technique de l'Etat (DDE) qui remplace l'ATGC (aide technique à la gestion communale) qui sera supprimée le 31/12/03. Ce nouveau dispositif d'aide aux communes sera plus avantageux pour les petites communes notamment au niveau des honoraires de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie.

#### **Rue des chênes**

L'intégration de la rue des chênes dans le domaine public communal avait été décidé le 25/11/02. En vue de préparer l'acte de cession, le conseil autorise le maire à signer l'acte et accepte de prendre en charge les frais de mutation.

#### **Presbytère de Rémilly**

Suite au projet d'aménagement d'un logement dans le presbytère de Rémilly, compte tenu de la désaffectation de celui de Beux et des engagements pris (voir plus haut), le conseil accepte de participer à hauteur de 2,27 € par habitant.

#### **Forêt communale**

Le conseil accepte le programme de travaux proposé par l'ONF ainsi que le devis d'un montant de 1.184,03 €

### Séance du 29 septembre 2003

#### **Syndicat forestier**

Suite à une réunion avec l'ONF et les maires des communes de Rémilly, Béchy, Luppy, Beux, Secourt, Louvigny, Fleury et Tragny il est proposé d'entreprendre une étude en vue de la création d'un syndicat forestier entre ces 8 communes. Cette étude permettrait d'estimer les apports de chaque commune (surface, âge et qualité des peuplements), d'établir un avant-projet d'aménagement avec bilan financier global du syndicat et enfin un projet de statuts.

Le conseil accepte sous réserve de l'accord des 7 autres communes.



## COMPTE RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX



### **Chemin d'exploitation rue du Breuil**

Le maire informe le conseil qu'il a été saisi d'une demande de remise en état du chemin d'exploitation débouchant rue du Breuil. Le conseil à l'unanimité décide de ne pas entreprendre de travaux de remise en état de ce chemin considérant qu'il appartient aux riverains de prendre à leur charge cette dépense.

### Séance du 3 novembre 2003

#### **Subvention**

Le conseil, en vue de l'organisation de la St-Nicolas des enfants, décide d'octroyer une subvention de 800 € à l'association de Beux.

#### **Acceptation d'un legs**

Le maire donne lecture au conseil d'une lettre de Me SAAS, notaire à Rémyilly, qui l'informe que Mme Clémence MIELNIK, décédée le 26 mars 2003 a décidé par testament de léguer le quart de ses biens à la commune de Beux. Ces biens sont constitués du 1/3 de la maison située 2, rue de Luppy ainsi que d'une somme de 171.400 € déposée sur différents comptes bancaires. Ce legs n'est assorti d'aucune charge ni condition. Le conseil, après avoir exprimé sa reconnaissance à la mémoire de la disparue, a accepté ce legs et décidera ultérieurement de son affectation.

#### **Photocopieur**

Suite au transfert de classes, le conseil accepte de mettre à disposition de l'école de Luppy, un des deux photocopieurs appartenant à la commune, étant entendu que son entretien sera à la charge de Luppy et que la commune de Beux pourra le reprendre à tout moment en cas par exemple de défaillance du second appareil.

#### **Subvention**

Le conseil renouvelle sa participation pour les sorties scolaires et fixe le montant à 16 € par enfant pour l'année scolaire 2003-2004.

### Séance du 22 décembre 2003

#### **Avenants contrat d'assurance**

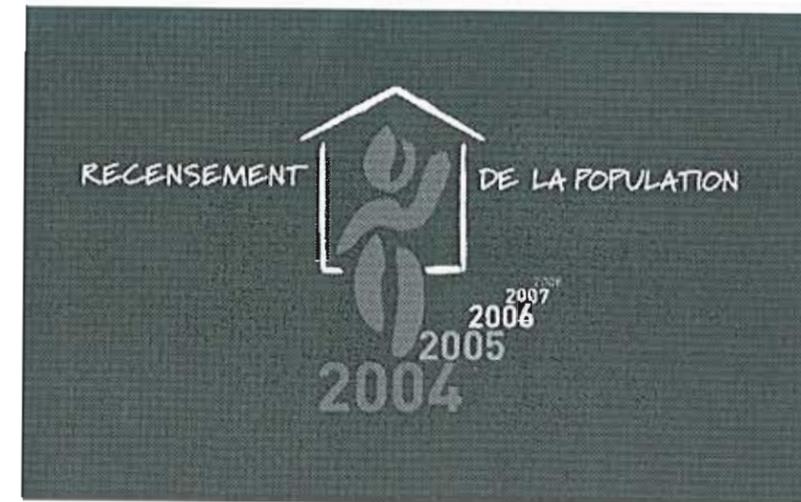
Le conseil a accepté la reconduction pour 5 ans du contrat d'assurance conclu avec GROUPAMA et qui couvre la commune pour ses bâtiments et sa responsabilité civile. La faculté de résiliation existe cependant d'année en année.

#### **Création du poste d'agent recenseur**

En vue du prochain recensement, l'INSEE a informé la commune de la nécessité de nommer un agent recenseur. Le conseil a donc créé ce poste et fixé sa rémunération.

#### **Extension du réseau incendie**

Afin de profiter des subventions possibles, le conseil a décidé de saisir l'opportunité de la réfection du réseau d'eau pour accepter l'installation de deux bornes à incendie en plus des deux déjà installées en 2003. Ces deux bornes seront installées l'une au carrefour de la rue de Luppy et de la rue des Chênes (elle remplacera celle du bas de la rue des Chênes dont le débit est insuffisant), la seconde sera installée en bas de la rue principale non loin du pont et remplacera celle devant le n°5 (et qui est également hors normes).



### **2004 : année de recensement pour notre commune**

Traditionnellement organisé tous les 7 à 9 ans par l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques), le recensement change de formule et devient annuel.

En fait, il sera réalisé selon la taille des communes, tous les 5 ans si la commune compte moins de 10.000 habitants et tous les ans mais selon un découpage par quartiers si la commune en compte plus. En ce qui concerne notre village, Beux fait partie des communes qui seront recensées en 2004. Ce choix est fait de façon aléatoire par l'INSEE.

#### **Comment le recensement est-il réalisé ?**

A partir du jeudi 15 janvier 2004, un agent recenseur, *Mme Marilyn HEHN*, passera dans chaque foyer pour y déposer les documents suivants : une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a de personnes vivant dans ce logement. Une notice explicative sera également fournie. L'agent recenseur peut si vous le souhaitez, vous aider à remplir ces documents. En tout état de cause, l'agent prendra rendez-vous avec vous pour fixer le jour où il pourra repasser récupérer les documents remplis.

#### **Quels est le rôle des mairies ?**

Les mairies préparent et réalisent les enquêtes de recensement. Notamment, elles recrutent les agents recenseurs et assurent le suivi de la collecte.

#### **Quel est le rôle de l'INSEE ?**

L'INSEE organise et contrôle la collecte des informations ; il recueille ensuite l'information collectée, exploite les questionnaires et diffuse les résultats à tout public.

#### **Le recensement respecte-t-il la vie privée ?**

Le recensement respecte les procédures approuvées par la Commission Informatique et Libertés. Les questions sont les mêmes pour tous les habitants et seul l'INSEE est habilité à les exploiter. Les informations individuelles collectées ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Toutes les statistiques produites sont anonymes.

#### **Pourquoi des questions si précises ?**

Les questions posées sont indispensables pour avoir une vue globale de la société française dans sa diversité. Elle permettent de prendre de bonnes décisions en matière d'équipements publics, de transports etc...

**Les résultats de ce recensement seront connus au courant de 2004. Ils permettront une mise à jour annuelle des chiffres de population à partir de 2008. Pour information, le dernier chiffre de la population de Beux était en 1999 de 214 habitants.**

## Vœux du maire lors de la galette des rois de l'association.

Dimanche 11 janvier 2004 à partir de 15 heures, à l'invitation du Maire et du Président de l'Association de Beux, la population s'est retrouvée dans la salle des fêtes.

Le Maire a indiqué que pour la première fois à Beux était organisée la cérémonie des vœux du Maire, coutume déjà largement développée dans la plupart des villes et villages. Au cours de son allocution, M. Guitter a souhaité la bienvenue aux familles nouvellement installées dans la commune. Il a également fait un tour d'horizon des chantiers qui

seront réalisés en 2004. Le Maire fit part de ses inquiétudes en matière de population, craignant de passer « sous la barre des 200 » à l'issue du prochain recensement. Cette tendance s'expliquant par le départ d'un certain nombre de jeunes adultes du foyer familial, de celui de personnes âgées en hôpital ou maison de retraite, ces départs n'étant pas encore compensés par l'arrivée des nouvelles familles dans le nouveau lotissement.

Enfin, il a tenu à saluer et remercier publiquement le travail des bénévoles de l'association qui se « démènent » à longueur d'année pour organiser diverses manifestations et permettre un minimum d'animation dans le village. Il a une nouvelle fois demandé à la population de répondre présent afin de ne pas décourager le comité et les bénévoles qui l'assistent.



Après le discours, les participants ont partagé le verre de l'amitié et dégusté la galette offerte par l'association. Plusieurs rois et reines ont été désignés par le sort et

l'après-midi s'est terminée comme souvent par une belote. (Photo : M. le Maire avec les nouveaux arrivants et les rois et reines de la galette).

## Hommage à deux anciennes figures de Beux

Les années 2002 et 2003 auront comme souvent apporté leur lot de naissances, de mariages et de décès ; c'est la vie ! Cependant, nous souhaiterions, dans ces pages, rendre un hommage particulier à deux figures bien connues de notre village et qui nous ont quittés voici quelques mois.

### Mme Jeanne LOUYOT, doyenne de Beux.

Née en 1914 à VRY, Jeanne RITZ vint s'installer à Beux après son mariage avec Monsieur André LOUYOT et dont elle eut 3 enfants. Mme Louyot exerça avec son mari le métier d'agriculteur sur la ferme de l'étang. Après la guerre, elle seconda aussi son mari qui assumait les fonctions de maire de 1946 à 1953 et qu'elle eu la douleur de perdre peu après .



Depuis de nombreuses années, elle vivait paisiblement avec sa famille. Souvent on la voyait se promener , le long de la route d'Aube, en compagnie de ses petits enfants qu'elle choyait tant. Dans le village également, elle avait toujours un mot gentil, à l'égard des gens qu'elle croisait et avec qui elle aimait discuter.

Depuis quelques années, elle était également la doyenne de notre village. Après une longue vie sans avoir pratiquement connu de problème de santé, la maladie l'a emportée trop rapidement. Nous garderons d'elle le souvenir d'une femme bienveillante et pleine de qualités humaines.

### Mme Clémence MIELNICK

Tout le monde l'appelait « La Mence », tout le monde connaissait sa silhouette qui s'était voûtée au fil des ans, appuyée sur son bâton et cependant pleine de courage.

Née à Beux en 1920, Clémence COLLIN était issue d'une vieille famille de la commune. Durant la guerre, elle fut évacuée à Casteide-Candau (64). De retour en Lorraine, elle revint travailler sur la petite ferme de ses parents. Elle épousa Stéphane MIELNICK. Il n'eurent pas d'enfants et elle eu la douleur de perdre son mari en 1988.



En mars dernier, après une mauvaise chute, Clémence a été conduite à l'hôpital et s'est éteinte assez subitement laissant tout les amis qui l'avaient connue dans la peine et l'émotion.

Clémence était la mémoire vivante de notre village et en la perdant, un pan entier de notre histoire disparaît. En effet, c'est grâce à elle, que bon nombre d'articles de ce bulletin municipal ont pu être écrit car elle se souvenait d'une foule de petits détails de la vie courante d'autrefois, elle connaissait par cœur les anciennes familles et les liens qui les unissaient.

### Un don exceptionnel en faveur de son village natal.

Il y a quelques années, pour des raisons qui lui sont propres et que nous respecterons, Clémence avait décidé de rédiger un testament par lequel elle léguait le quart de sa fortune à la commune, le reste étant réparti entre différentes œuvres de bienfaisance. Quelques mois après son décès, ces dispositions ont été révélées et ont surpris par l'importance de ce geste généreux. Le conseil municipal a accepté ce legs d'une valeur estimée à environ 45.000 € et se prononcera dans les mois qui viennent sur l'affectation à lui donner.

Le Maire et l'ensemble du Conseil municipal, au nom de tous les habitants de Beux, tiennent à remercier Madame MIELNICK pour sa générosité. Ils saluent un geste exceptionnel et garderont d'elle un souvenir ému et reconnaissant.

## INTERCOMMUNALITE

### A l'Ouest du nouveau !

*Comme promis dans le précédent numéro de Beux-Info, nous reparlons une fois de plus d'intercommunalité. C'est que l'affaire est d'importance. En effet, un fois notre choix fait et approuvé, il ne sera quasiment plus possible de revenir en arrière d'où la nécessité de « faire le bon choix » (comme disait un certain VGE).*

#### Retour en arrière et explications.

Rappelons tout d'abord ce qui se cache derrière ce terme « d'intercommunalité ». Jusqu'ici, les communes se regroupaient ponctuellement pour gérer en commun tel ou tel service ( ordures ménagères, eau, gestion d'un collège, d'un centre de secours, etc.). Depuis les lois de décentralisation, un nouveau cadre a été créé favorisant la coopération intercommunale mais à vocation de projets et non plus seulement de services. D'où un certain nombre de compétences obligatoires (développement économique et aménagement de l'espace), d'autres optionnelles et d'autres encore facultatives. Autre point important, ces nouvelles collectivités, auront leur fiscalité propre, c'est à dire qu'elles « lèveront l'impôt » et ne seront plus financées par les communes. Bien sûr, les communes n'ont aucune obligation d'intégrer ces intercommunalités, cependant, les incitations, par le biais des subventions et autres avantages financiers, sont si fortes qu'il sera quasiment impossible à l'avenir de vivre en dehors de telles structures.

#### Une étude prospective sur le canton.

Afin de guider le choix des élus, un cabinet d'études a été mandaté courant 2003. Ses conclusions aboutissent à 2 possibilités :

1° Créer une communauté de communes sur l'ensemble du canton (hormis les 2 communes déjà membres de la Communauté d'Agglomération de Metz-Métropole (CA2M).

2° Créer une communauté de communes autour du Sivom de Pange pour les 17

communes du nord du canton ; les 12 autres, voisines de Rémyilly, ayant le choix de se rapprocher des intercommunalités existantes aux alentours (Faulquemont à l'est, Saulnois au sud, Pays Vernois à l'ouest), la solution du regroupement à 12 autour de Rémyilly paraissant peu viable d'après l'étude. Mais cette solution n'est peut être pas écartée malgré tout.

#### 2004 : l'heure du choix

L'heure du choix arrive et les différents conseils municipaux seront prochainement appelés à se prononcer sur la solution qu'ils préfèrent.

En ce qui concerne notre commune, les discussions menées en conseil, ont dégagé une quasi unanimité pour le choix du rapprochement avec la Communauté de Communes de Pays Vernois ( CCPV ).

Les raisons de ce choix sont les suivantes :

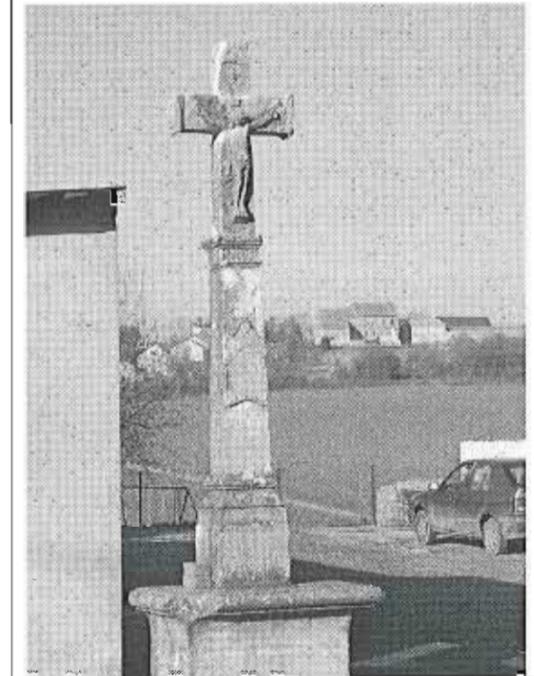
- La coopération au niveau économique existe déjà avec Solgne et 5 autres communes environnantes (à travers le SIVU du Cheval blanc). De plus, les prévisions de développement économique du secteur autour de l'aéroport, de la gare TGV et de la zone Buchy - Solgne, laisse escompter certaines retombées économiques pour notre commune à plus ou moins long terme.
- Sur le plan de l'aménagement du territoire, les aides que nous percevons proviennent essentiellement de l'ancien Syndicat de l'aéroport qui est dissous et dont les compétences sont reprises par la CCPV.
- Parmi les compétences optionnelles, la CCPV assume l'entretien et la gestion de l'assainissement ce qui pour une petite commune nous paraît essentiel.

Toutes ces raisons, nous conduiront probablement à opter pour la solution du rapprochement par l'ouest avec la Communauté de Communes du Pays Vernois. Mais attendons encore les réunions qui doivent se tenir début 2004 pour affiner ce dossier qui rappelons-le doit se traiter sans tarder mais aussi sans précipitation.

### Le calvaire est réparé !

Le calvaire situé rue principale non loin de la mairie avait été brisé accidentellement il y a environ deux ans. Après une longue procédure entre les différentes sociétés d'assurance, parties prenantes dans cette affaire, l'entreprise PIODI de Metz a enfin pu remettre en état ce monument de l'histoire communale.

Les choses sont donc rentrées dans l'ordre et la rue principale a enfin retrouvé son aspect normal.



### Deux nouvelles bornes à incendie.

Deux poteaux d'incendie ont été remplacés, le premier en face de la mairie le second sur la place de l'église. Les vérifications annuelles effectuées par les services des pompiers de Rémyilly montraient en effet que ces deux bornes étaient devenues vétustes et inutilisables. La mairie a donc fait procéder à leur remplacement. Les nouveaux poteaux ont été testés et donnent entièrement satisfaction tant au plan de la pression que du débit.

Sachez également que deux autres bornes neuves seront installées en 2004 à l'occasion de la remise à neuf du réseau d'adduction d'eau. L'une sera installée rue de Luppy face à l'entrée de la rue des chênes, l'autre rue principale en bas du village.



La borne à incendie située contre le mur du cimetière.

Elles remplaceront 2 bornes dont le débit actuel est insuffisant. A noter également l'existence au milieu du village, d'une citerne de 90 m<sup>3</sup> qui permet de faire face aux besoins des pompiers en cas d'insuffisance de débit des poteaux.

La commune sera ainsi dotée d'une capacité de défense contre l'incendie quasiment neuve et parfaitement opérationnelle.

### Nouveau container pour le verre.

Tout ceux d'entre nous qui trient le verre savent combien était devenu vétuste notre ancien container à verre. A la demande insistante de la municipalité auprès du SIVU de Rémyilly, ce dernier a enfin répondu à l'appel de la commune et a procédé, courant octobre, à la livraison d'un nouvel équipement. Celui-ci, en matière synthétique verte est beaucoup moins bruyant que l'ancien et aussi plus esthétique. Il est demandé à chacun d'en prendre soin afin qu'il fasse un long usage.



L'ancien fera prochainement place au nouveau.

## - SYNDICAT DES EAUX DE VERNY -

### Le réseau d'adduction d'eau de Beux remis à neuf en 2004.

Le comité du syndicat des eaux de Verny, propriétaire des réseaux d'eau de notre commune a décidé au printemps 2003 de procéder au remplacement des conduites du réseau d'eau potable. Initialement, seule une partie de réseau communal, depuis la Haute-Beux jusqu'à la place de l'église ainsi que la partie basse de rue principale devait être remplacée. Mais en cours d'année, compte tenu de la vétusté de ce réseau et des pannes fréquentes qui se produisent, le comité a décidé de remplacer la quasi totalité du réseau en ajoutant la partie de la place de l'église jusqu'à l'extrémité sud de la rue de Luppy ( terrain de foot).



Initialement, les travaux devaient débuter le 8 décembre, mais pour des raisons techniques et afin de ne pas « salir le village » pendant les fêtes de fin d'année, il a été décidé d'entrer dans le vif du sujet à partir de janvier 2004. Cependant, l'entreprise SADE chargée des travaux a déjà fait livrer les premiers tuyaux en fonte de 150 mm de diamètre (notre photo).

Les travaux devraient s'étaler sur une durée de 2 à 3 mois ; il faudra bien sûr s'attendre à des perturbations dans la distribution de l'eau pendant cette période. Cependant, une fois les travaux terminés, notre village disposera d'un réseau

d'adduction d'eau potable neuf qui répondra à ses fonctions et sera capable par ailleurs de permettre une défense incendie performante ( voir article par ailleurs).

Pour information, il faut savoir que la conduite qui alimente notre village part du château d'eau de Beux et se dirige vers la Haute-Beux puis descend vers le village. La conduite remonte ensuite la rue principale et la rue de Luppy pour se diriger vers Luppy et alimenter cette commune. Les vicissitudes de l'histoire ont fait que cette conduite est « à diamètre variable » passant de 100mm à 80mm pour revenir plus loin à un diamètre de 150mm. Autant dire qu'arrivée à Luppy, le débit n'est pas satisfaisant ; cette commune connaît d'ailleurs de gros problèmes d'eau en période de forte demande ou en cas d'incendie. Ces travaux devraient permettre de remédier en partie à ces inconvénients.

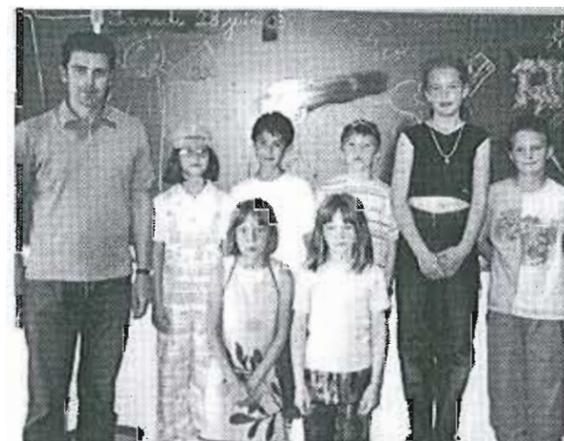
#### Qualité de l'eau potable.

Des problèmes (traces de goudron) survenus dans l'eau potable depuis un certain temps (notamment à la mairie) ont amené la Société Mosellane des Eaux, concessionnaire du réseau à effectuer un certain nombre d'analyses particulières, en plus de celles pratiquées habituellement. Ces analyses n'ont pas permis de mettre en évidence de traces de goudrons ou d'hydrocarbures bien que celles-ci aient été constatées de visu par plusieurs personnes dont le maire.

A titre de précaution, l'ancienne conduite de branchement de la mairie a été remplacée cet été et depuis cette date, aucun nouveau phénomène n'a été constaté. Cependant, il est demandé à la population d'être vigilante et en cas d'apparition de phénomènes de ce genre, de prélever un échantillon dans une bouteille propre et de le signaler immédiatement à la Sté Mosellane des Eaux ( coordonnées sur la facture d'eau) afin qu'un préposé puisse venir sur place.

## L'école de Beux ferme ses portes : une page se tourne.

Le 28 juin 2003, l'école de Beux a fermé ses portes. Définitivement ? Nul ne le sait pour l'instant, tout dépendra de l'évolution des effectifs dans les années à venir. En tout état de cause, l'école reste une école et doit pouvoir le cas échéant accueillir à nouveau des enfants.



Les enfants posent avec leur professeur devant le tableau noir.

Faisant suite à la décision de l'Inspection académique de supprimer un poste au sein du regroupement pédagogique Luppy - Beux, il est apparu comme une mesure de bon sens de regrouper l'ensemble des classes à Luppy et ce pour des raisons évidentes pédagogiques et de sécurité. En effet, les normes actuelles et au-delà, le besoin légitime ressenti par tout parent d'élève de savoir son enfant en sécurité, font qu'il est de plus en plus difficile, sauf cas exceptionnel, de concevoir des écoles avec un seul enseignant.

Même si cela est durement ressenti par la population et notamment les plus anciens qui ont passé toute leur scolarité primaire à Beux, il faut se rendre à l'évidence et reconnaître qu'entre deux maux il faut choisir le moindre.

C'est ainsi que le choix de fermer la classe de Beux a été pris en concertation avec l'équipe enseignante, les instances académiques et le conseil municipal ( dont il faut souligner qu'il s'est opposé à l'unanimité à la décision de suppression du troisième poste élémentaire).

Mme Anne-Laure NICOLAS, titulaire du poste, étant en congé de maternité, c'est Monsieur Renald SABATES qui assumait les fonctions d'enseignant pendant le dernier trimestre de l'année scolaire 2002 - 2003, et c'est donc à lui qu'est revenu la dure tâche de fermer la porte après que les derniers enfants aient quitté la salle de classe.

En ce dernier jour, ils n'étaient plus que sept à s'être rendus à l'école et c'est malgré tout dans une ambiance détendue que s'est passée cette dernière demi-journée.

Un peu avant la fin de la classe, le maire est venu remercier symboliquement l'instituteur pour le travail accompli au sein de l'école et au service des enfants et leur a demandé de poser pour la « photo de famille » de cette dernière journée. (voir ci-contre)

Peu après, la cloche a sonné et tout ce petit monde s'est rué à l'extérieur pour rejoindre sa famille ou le bus qui ramenait la plupart d'entre eux à Luppy.



28 juin 2003 à 11h. Sortie des enfants sous la surveillance de Mme MÂTERNE, conductrice du bus qui assure la liaison entre Beux et Luppy.



## ASSAINISSEMENT : Premiers travaux en 2004.

Après plusieurs années d'études et maintes réunions, la réalisation de notre assainissement collectif doit enfin voir le jour cette année. Tout au moins un début de réalisation car ce chantier s'étalera au moins sur deux ans.

### Petit rappel de la procédure :

Tout a commencé par une loi, la loi sur l'eau, qui reprend une directive européenne et qui fait obligation aux communes de se mettre en conformité avant le 1<sup>er</sup> juillet 2005. Cela veut dire qu'à cette date, les communes devront avoir défini quels seront les secteurs qui seront desservis par un assainissement collectif et ceux dans lesquels sera maintenu un assainissement autonome (fosse septique). Cependant, dans ce dernier cas, le système devra répondre à des caractéristiques bien précises, avec notamment un lit d'épandage à la sortie de la fosse, et les communes devront en assurer le contrôle régulier et le bon fonctionnement.

Quand on connaît le (mauvais) fonctionnement de bon nombre de fosses septiques, il est apparu nécessaire à notre conseil municipal d'envisager la réalisation d'un système collectif sur l'ensemble de notre commune. Les études ont été réalisées en commun avec les communes voisines d'Aube, Bazoncourt et Sorbey ; Sanry-sur-Nied s'étant désolidarisée des 4 autres pour des raisons qui lui sont propres.

### Les grandes lignes du projet.

Le projet comprend deux parties : le réseau de collecte des eaux usées, d'une part, et une station de traitement de ces eaux d'autre part. Concernant notre réseau, il existe et son état paraît bon hormis quelques modifications (suppression d'un déversoir d'orage, création d'un autre en aval). Des extensions sont cependant nécessaires et seront réalisées (voir plan ci-contre).

En ce qui concerne le traitement, un système d'infiltration percolation a été un moment envisagé mais les services de la police de l'eau, imposent le choix d'un système par lagunage qui présente l'avantage d'un entretien plus réduit et un rejet quasiment nul en période

d'étiage ce qui limitera la pollution rejetée dans le ruisseau d'Aube et la Nied.

### Les prochaines étapes du projet.

Dans les semaines qui viennent, signature du projet de travaux avec les partenaires financiers que sont l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et le Département de la Moselle. Ces deux partenaires financeront entre 70 et 80% du coût HT des travaux. Cette signature déblocquera la situation des permis de construire en instance et notamment celui du logement communal.

Lancement de la procédure d'appel d'offre pour choisir l'entreprise qui réalisera les travaux. Dans le même temps, la commune procédera à l'acquisition des emprises foncières nécessaires au projet.

Premier coup de pelle probablement à l'automne si tout se déroule comme prévu.

Nous le voyons, ce projet représente un investissement important tant sur le plan financier, qu'intellectuel et humain. Les réunions ont été nombreuses et il faut remercier les personnes qui s'investissent et donnent de leur temps pour faire aboutir ce projet qui une fois réalisé facilitera la vie de tous et marquera un plus en terme d'environnement.



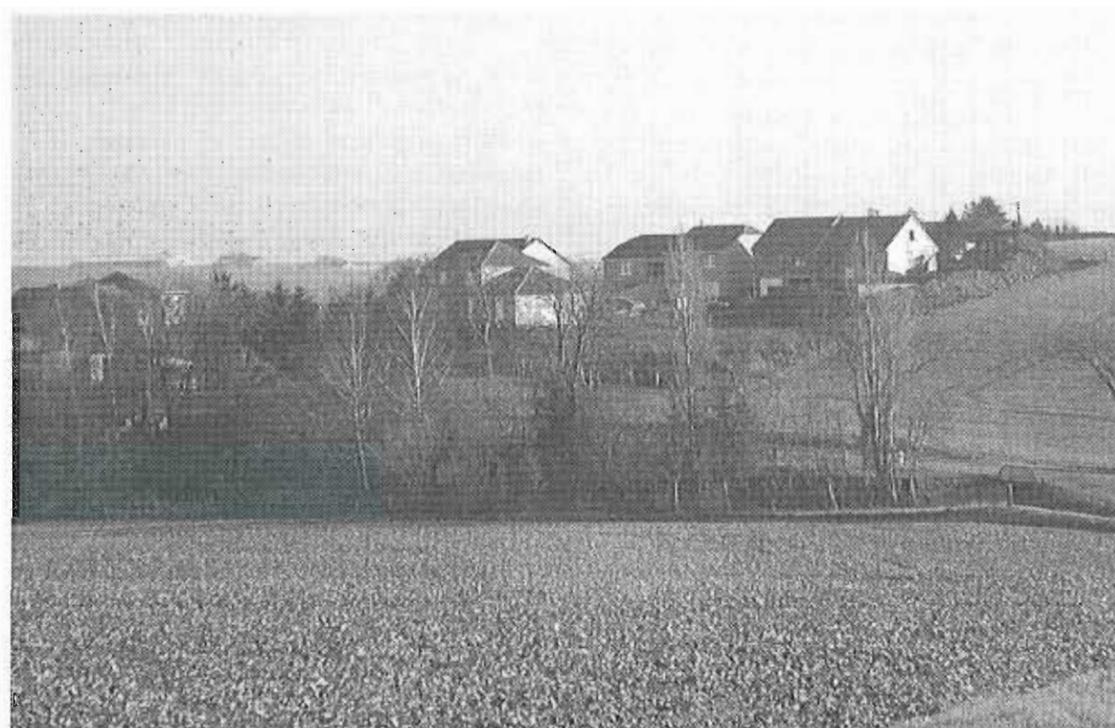
Photo : Réunion à la mairie de Sorbey avec les représentants des 4 communes. Mme ZIMMERMAN, députée, Monsieur MASSON, sénateur, l'agence de l'eau, le département de la Moselle et la police de l'eau. Les parlementaires avaient été invités pour faire pression sur les services de l'Etat pour accélérer le processus.



## Le nouveau lotissement sort enfin de terre !

Les voilà donc ces nouvelles maisons que bon nombre attendent depuis des années. Enfin elles sortent de terre et font déjà oublier l'image ci-dessus d'une route menant nulle part. A ce jour, 7 maisons sont soit en cours de construction soit déjà terminées. Deux d'entre elles sont d'ailleurs déjà habitées depuis plusieurs mois.

D'après les renseignements fournis par le lotisseur, il resterait 2 parcelles à vendre sur les 13 que comporte ce lotissement. Espérons que ces lots trouveront rapidement preneur afin que les voiries définitives puissent enfin être réalisées et que le quartier prenne son aspect normal.



Les nouvelles constructions de la rue de la Croix Margot vues depuis la route de Pontoy.

Ces nouvelles maisons donnent un nouvel aspect à l'entrée du village ; mais au-delà, elles forment un lien entre le village ancien et le lotissement de la rue de Luppy, assurant ainsi une continuité du bâti entre ces deux parties de notre village. Espérons que ce lien se tissera également entre les habitants car jusqu'à maintenant, chacun avait un peu tendance à vouloir rester dans son coin et c'est parfois dommage !

## L'église St-Gorgon de Beux fêtera en 2009 le centenaire de sa reconstruction.

La lecture du registre des délibérations de la commune de Beux nous donne quelques informations sur la construction de l'église de Beux qui remplaça au début du XXème siècle l'ancienne église devenue vétuste.

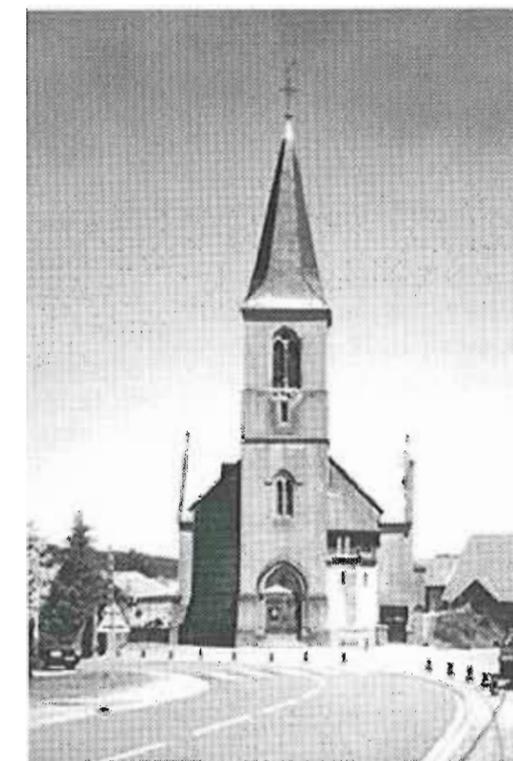
Le 11 avril 1901, les conseils municipaux de Beux et de Dain-en-Saulnois ( ces deux villages forment une seule paroisse) se réunissaient conjointement pour débattre du projet de réparation de l'église de Beux. Ils décidèrent de charger l'architecte communal, M. KEIL, de faire un devis concernant les réparations à apporter à ce bâtiment. S'ensuit alors une « bataille d'architectes » entre M. KEIL choisi par la commune et plutôt partisan d'effectuer des réparations et M. KLEIN, architecte du gouvernement de la Lorraine (n'oublions pas qu'à l'époque notre région était sous administration allemande) qui lui, souhaite plutôt construire une nouvelle église.

Le 31 décembre 1901, les deux conseils à nouveau réunis sont invités à choisir entre la réparation de l'église existante et la construction d'une nouvelle église suite au rapport de M. KLEIN, architecte du gouvernement. Les observations de ce dernier sont vivement critiquées par les conseillers ; extraits : *« Les conseillers municipaux, parmi lesquels figurent deux entrepreneurs très expérimentés, estiment que l'église est d'une solidité à toute épreuve et que les réparations projetées (par la commune) garantirait cette construction pour des siècles » ... « M. Klein s'efforce de prouver que l'église est trop petite. L'assemblée remarque qu'il y a 50 ans, la paroisse comptait 130 âmes de plus et l'église pouvait contenir tous les fidèles. D'après le dernier recensement, Beux compte 200 âmes et Dain 55 âmes et toutes les places ne sont pas louées, preuve que ce n'est pas la place qui manque. » ... « Le manque de chaire à prêcher ne se fait pas sentir vu que depuis le chœur on peut très bien entendre la parole du prédicateur. » ... « aucun paroissien ne se plaint de l'accès au confessionnal. »* Et les conseillers de décider de voter contre la construction d'une nouvelle église sauf si le gouvernement prend à sa charge les frais supplémentaires (sic !).

Le 2 février 1903, le conseil reconnaissant l'urgence des réparations, veut hâter les travaux. Le 26 avril 1903, le directeur du cercle (équivalent d'un sous-préfet actuel) prie Monsieur le maire d'user de son influence auprès des conseils municipaux de Beux et de Dain afin de faire accepter le projet d'une nouvelle église et de voter les fonds disponibles. Les conseillers, *« après avoir mûrement réfléchi et en s'imposant de grands sacrifices, s'engagent à contribuer à la construction d'une nouvelle église pour une*

*somme de 10.000 Mks à payer par les deux communes ».*

Le 12 décembre 1903, le conseil accepte le plan et le projet provisoire dont le devis s'élève à 38.200 Marks. Il rappelle sa décision du 26 avril de s'engager à payer avec Dain, la somme de 10.000 Marks. La Fabrique de Beux a décidé quant à elle d'allouer 8.000 Marks à ce projet.



Le 9 septembre 1904, le conseil approuve les plans de la nouvelle église et maintient le montant de sa participation soit 10.000 Marks. *« Le conseil espère que l'évêché contribuera pour une large part à ce projet vu qu'il a déclaré qu'il ne demanderait que 10.000 Marks à la commune et qu'il se chargerait du reste. »*

Le 12 mars 1907, le conseil *« s'oppose formellement à la démolition de l'ancienne église et à la construction d'une nouvelle avant d'avoir la garantie par écrit que toute la somme nécessaire à la construction soit disponible et refuse d'entrer dans des dépenses imprévues au cas où il y en aurait. »*

Les travaux de construction de la nouvelle église s'échelonnent probablement de 1907 à 1909. En effet, le 5 décembre 1909, le maire soumet au conseil les comptes définitifs de la construction qui accusent un dépassement de 1.625 Marks (!!!). Beux prendra deux tiers de cette somme à sa charge et Dain l'autre tiers. Plus aucune mention de l'église n'étant faite après cette date on peut donc considérer que la nouvelle église a pu accueillir les fidèles à partir de 1909. La paroisse St-Gorgon, qui rassemble les fidèles de Beux et de Dain-en-Saulnois, pourra donc fêter le centenaire de la reconstruction de son église en 2009.

(article paru dans le Sillon d'Espérance de septembre 2003)

## HISTOIRE LOCALE

### Poussières d'archives

#### Il y a 50 ans.

Suite aux élections municipales qui se sont tenues le 26 avril 1953, et l'élection du maire qui s'en est suivie, le nouveau conseil est composé comme suit : M. Hubert VIZE (maire), M. Fernand GOURIER (adjoint), MM. Edouard BASTIEN, Emile FELIX, Robert FOURNIEZ, Edouard GRANDJEAN, Emile GRANDJEAN, Lucien JOLY, Marcel JOLY, André LOUYOT, et Robert VARINOT.

Le 6 février 1954, à la demande du Syndicat des Eaux de Verny, les points d'eau non potable de la commune sont supprimés par décision du conseil municipal. Il faut dire qu'en 1952, avait été posé le réseau d'adduction d'eau potable.



Le conseil accepte aussi le devis de réparation de la

pompe communale de Haute-Beux pour 13.144 F. établi par M. Aloïse THIEL, forgeron à Aube.

Par ailleurs, le conseil charge le maire d'adresser une protestation indignée à la Direction départementale des PTT et au préfet au sujet des grandes négligences constatées dans le service téléphonique de nuit pour les communications urgentes devant passer par Metz. Ne l'oublions pas, c'était encore l'époque du 22 à Asnières !



Il y a quelques semaines, nous avons appris le terrible tremblement de terre à BAM en Iran. En 1954, un tremblement avait ravagé Orléansville en Algérie qui à cette époque était un département français. Le conseil municipal avait voté le 2 octobre 1954 une aide de 5000 F. pour venir en aide aux sinistrés de cette région.

#### Il y a 100 ans

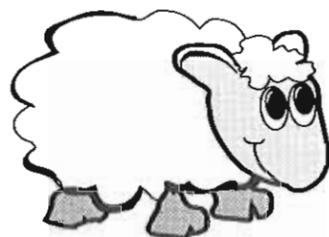
Le 7 juin 1903, le maire expose au conseil que la maison du sieur HOUPERT est à vendre et

propose à l'assemblée d'en faire l'acquisition afin d'en faire une maison de berger.

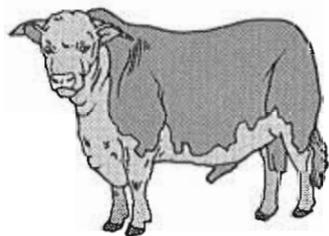
Le conseil municipal approuve la proposition.



La maison en question est située rue principale et a servi plus tard de garage communal pour la pompe à incendie. C'est l'actuel abri-bus et futur logement communal.



Après les moutons, les vaches !



Le 17 avril 1904, le conseil municipal prend connaissance d'une lettre circulaire du 11/03/1904 concernant la tenue de taureaux reproducteurs par les communes et

obligeant ces dernières à mettre à la disposition des éleveurs de bétail du village, un taureau reproducteur.



Le conseil municipal décida de passer un accord avec un agriculteur du village, M. Vizé, qui prêtera son taureau moyennant une rétribution de 4,50 Mark par tête de bétail femelle apte à la reproduction. A cet effet, il sera dressé chaque année une liste des vaches et génisses de plus d'un an. On voit là les prémisses de la paperasserie en matière agricole qui depuis s'est encore bien développée !

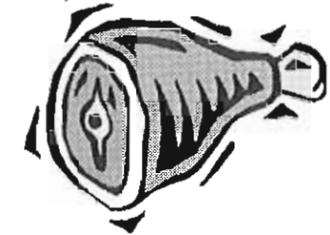


Les séances du conseil municipal des années 1903 et 1904 sont souvent consacrées à la construction de l'église,

mais ce sujet étant traité par ailleurs dans ce numéro, nous n'y reviendrons pas.

Autre sujet récurrent, la cherté de la vie !

A cette époque (1903), l'instituteur de Beux sollicite du conseil municipal un supplément de traitement à cause de la cherté de vivre qu'il formule ainsi : » Considérant que c'est très difficile de se procurer du lait, du beurre et du fromage à cause que les propriétaires vendent le lait,



considérant aussi que les prix de viande sont très élevés et qu'il n'est guère facile de s'en procurer parce que la boucherie la plus proche est à 7 km (Rémilly) et qu'elle n'en a pas toujours,



considérant également que les œufs sont toujours aussi chers et sont ramassés par les marchands concurrents, coquetiers et revendeurs de la ville, considérant aussi que l'instituteur n'a pas d'écurie et par ce fait

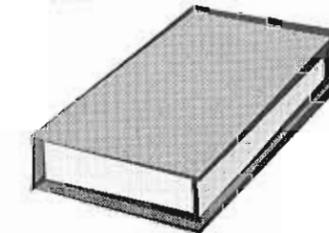
ne peut même pas tenir une poule,



considérant que le jardin de la maison d'école ne contient qu'environ 1 are et que par conséquent l'instituteur est obligé d'en louer un autre ou d'acheter ses légumes ce qui est bien coûteux » le conseil municipal, à l'unanimité décide de lui accorder un supplément de 200 Marks par an.

Problème de bornage Suite au renouvellement du cadastre, un nouvel abornement des terrains a été décidé.

Ces opérations, comme toujours, créent des litiges et le conseil municipal décide de nommer un expert arbitre pour l'abornement ; c'est M. Eugène BEAUCOUR de Pontoy qui est désigné à l'unanimité



*Voilà, nous refermons une fois de plus les vieux registres de délibérations qui sont une mine d'informations sur la vie de nos prédécesseurs.*

## Juin 1945 – La plantation des pommes de terre en commun.

A son retour d'évacuation, la population de Beux retrouve un village en parti détruit, dont beaucoup de maisons ont été pillées et où il ne reste quasiment rien de ce qu'elle avait en 1940 au moment de son départ pour le sud-ouest de la

Pour la petite histoire, soulignons que – était-ce un signe de la divine Providence ? – la récolte des pommes de terre de 1945 fut exceptionnelle !



France. Comme toujours dans les périodes difficiles, la population retrouve ses habitudes de solidarité et d'entraide et c'est ainsi que fut décidée la plantation en commun des pommes de terre qui représentaient en ce temps, la base de la nourriture quotidienne.

Malgré la difficulté des conditions de vie du moment, on discerne sur ces photos, la joie de vivre à nouveau dans son village, la joie d'être à nouveau rassemblé sur sa terre de Lorraine.

Sur la photo ci-dessus, on peut distinguer (pour ceux qui les ont connus), de gauche à droite en bas : **Albert FÉLIX, Robert VARINOT, Dominique NOIRÉ, Simone et Gilberte BASTIEN, Clémence COLIN et en haut de droite à gauche René COLIN, la personne qui se penche derrière lui n'est pas identifiée, Marcel JEAN et enfin Joseph HUMBERT.**

La photo ci-dessous représente les mêmes personnes dans un ordre différent.



## Nouveau ! Un club de broderie à Beux.

Créé fin septembre 2003, le club de broderie se réunit un mercredi soir sur deux à 20 heures à la salle des fêtes. Anne-Marie Guitter et Reine Gobert toutes deux passionnées de Point de croix et autres ouvrages de dames, ont décidé de faire partager cette passion à toute personne intéressée par ces travaux.

Ainsi, depuis maintenant plusieurs mois, une douzaine de fidèles, débutantes ou chevronnées, se retrouvent chaque quinzaine pour échanger des trucs, des tours de main, des diagrammes de broderie etc. Les petites mains sont originaires de Beux mais aussi des villages environnants,

certaines d'entre elles venant même de Metz !

### Projet

Le club a un beau projet qui devrait aboutir d'ici quelques mois : réaliser un ouvrage au point de croix d'environ 1,10 m sur 0,40m représentant cent enfants en train de jouer. Ces « cent enfants » sont en Chine le symbole du bonheur. Les brodeuses souhaitent participer chacune à cet ouvrage qui sera ensuite offert à un service pour enfants d'un hôpital messin. Une manière de leur dire que l'on pense à eux.

Photo : La bonne humeur règne chez les petites mains.



Prochaines réunions : 28 janvier, 25 février, 10 et 24 mars etc...

## Visite de Saint-Nicolas aux enfants sages...

Dimanche 7 décembre, les enfants et, comme s'est maintenant la tradition, les aînés de la commune, se sont retrouvés tous ensemble à la salle des fêtes.

En attendant l'arrivée de l'évêque de Myre, l'association de Beux avait concocté un petit programme d'animation afin de faire patienter tout ce petit monde.

Tandis que YAEL, s'appliquait à maquiller de façon merveilleuse, les visages de nos chers petits, les autres avaient droit à la projection d'un dessin animé.

Vers 16h15, la cloche annonciatrice de Saint-Nicolas, retentit et le grand saint fit son apparition dans la salle accompagné du méchant Père Fouettard. Cependant, ce dernier n'eut pas à intervenir, tous les enfants de Beux étant, comme chacun le sait, très sages.

Saint-Nicolas était très satisfait car la quasi totalité des enfants étaient présents et il pu distribuer sachets de friandises, cadeaux et tickets de cinéma à tout ce petit monde parfois impressionné par le personnage mythique.



Les aînés se virent également remettre leur colis de fin d'année offert par la municipalité.

Après cette distribution, grands et petits ont partagé un goûter fort apprécié et comme souvent quelques mordus de belote ont « tapé le carton » jusque tard dans la soirée pour clore cette journée de réjouissance.

**Un grand merci à l'Association de Beux et à son président Michel Rébois ainsi qu'à toutes les personnes qui ont prêté la main et donné un peu de leur temps pour que la visite de St-Nicolas soit comme chaque année un moment privilégié de se retrouver entre générations différentes.**



# Un code de bonne conduite à revoir !

Jeudi 4, 11 et 18 décembre, ont eu lieu à la salle des fêtes de Beux des séances de remise à niveau des connaissances en matière de code de la route.

C'est un public nombreux – jusqu'à 30 personnes la première fois - venu du village, mais aussi des communes des environs, qui s'est replongé avec délices dans les questions du Code de la route appris, qui il y a un an, qui il y a 30 ou 40 ans.

Mais comme l'expliquait Monsieur Joseph VANZELLA, ancien enseignant de la conduite et actuel inspecteur de la sécurité routière, il ne s'agissait pas pour les uns et les autres de « repasser » son code mais plutôt de remettre à jour ses connaissances, de se sensibiliser aux questions de sécurité routière et de s'informer des dernières nouveautés en la matière : nouvelles sanctions, retraits de



points, amendes mais aussi conduite par mauvais temps, circulation sur les giratoires etc.

Bravo en tout cas à tout ceux qui ont participé à ces séances montrant ainsi qu'il n'y a pas d'âge pour bien conduire et bien se conduire au volant.

De nouvelles séances seront programmées l'an prochain en fonction des disponibilités du formateur.

## Association de Beux

L'association de Beux a tenu son assemblée générale le vendredi 9 janvier 2004 à la salle des fêtes.

Après un rappel des activités de 2003, les membres présents ont procédé au renouvellement du comité qui désormais se compose comme suit :

Président : **M. Michel REBOIS**

Vice-présidente :  
**Mme Chantal LAURENTJOIE**

Secrétaire :  
**Mme Martine BARTHELEMY**

Secrétaire adjoint :  
**Vincent LAURENTJOIE**

Trésorière : **Mme Michèle GRAD**

Trésorier adjoint : **M. Raymond PORT**

Assesseurs :  
**Mmes Anne-Sophie LOUYOT, Martine BIER, Marie-Paule PIDOLLE et MM. Régis LOUYOT et Bernard GRAD.**

Le président a regretté le manque de participation de la population à certaines manifestations et notamment au moment de la fête patronale ce qui pose quelques problèmes financiers. En effet, la location d'un chapiteau revient très cher. A ce prix il faut ajouter l'orchestre, les droits divers (SACEM, branchement électrique etc.) ainsi que le temps passé par tous les bénévoles qui ne voient pas toujours leurs efforts récompensés par une bonne participation des habitants. A long terme, une telle attitude pourrait remettre en cause l'organisation de cette fête. Mais on n'en est pas là et le nouveau comité a décidé de se retrousser les manches pour offrir un programme d'activités intéressant pour 2004. Alors, petits et grands, soutenons l'action de notre association et

**PARTICIPONS !!!**

## PROGRAMME pour 2004

*Samedi 31 janvier*

Soirée MOULES - FRITES



\* \* \*

*Dimanche 22 février*

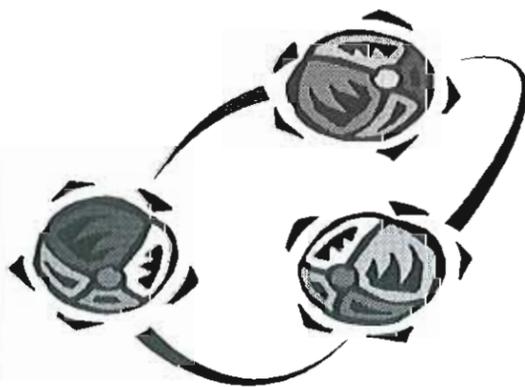
Après-midi BEIGNETS



\* \* \*

*Samedi 20 mars*

**LOTO**



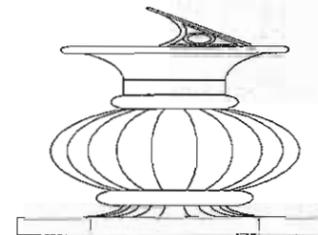
*Dimanche 18 avril*  
Après-midi JEUX



\* \* \*

*Dimanche 25 avril*

**VIDE GRENIER**



\* \* \*

*Jeudi 20 mai*  
( Ascension )

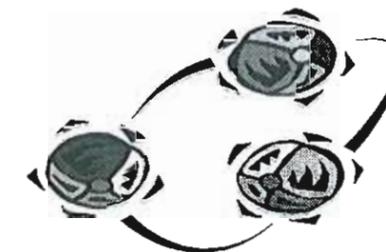
**MARCHE**



\* \* \*

*Samedi 12 juin*

**LOTO**



\* \* \*

*Samedi 19 juin*  
**Feu de la St-Jean**



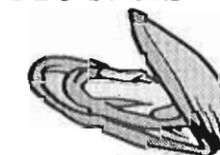
\* \* \*

*Week-end 11 - 12 septembre*  
**FÊTE PATRONALE**

Repas dansant  
Manèges

\* \* \*

*Samedi 6 novembre*  
**Soirée MOULES - FRITES**



\* \* \*

*Dimanche 5 décembre*  
**Visite de St-Nicolas**

*Toutes ces manifestations vous seront rappelées au moyen de tracts distribués dans vos boîtes à lettres.*



## Déneigement

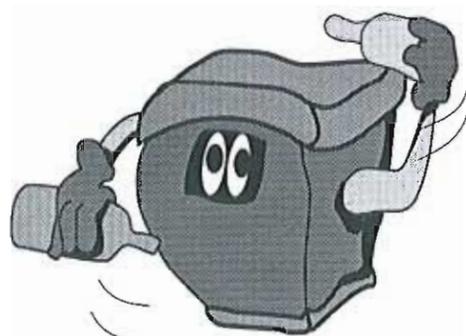
Afin de faciliter, les opérations de déneigement, la commune mettra prochainement à la disposition des foyers qui le souhaitent, un sac de 25 kg de sel destiné à être répandu sur le domaine public longeant chaque propriété. Il sera demandé aux riverains de veiller à déneiger les trottoirs sur une largeur d'au moins 1 mètre et, pour les voies les plus en pente, de saler également la route.

L'ouvrier communal sera également mis à contribution pour saler certaines portions de routes les plus dangereuses, cependant compte tenu des moyens de la commune, il ne pourra être partout tout de suite.

Nous comptons donc sur la bonne volonté de chacun pour que les désagréments de l'hiver se passent avec le moins de nuisances possibles.

### Sacs poubelles et calendrier de ramassage 2004

La population est informée que les sacs destinés au tri sélectif des ordures ménagères sont disponibles en mairie dès aujourd'hui ainsi que les calendriers de ramassage. Chacun est invité à venir les récupérer en mairie aux heures de permanence du secrétaire à savoir **les lundi et jeudi entre 18h et 20h.**



### MAIRIE

Mairie : 35, Rue principale 03.87.57.64.30

Heures d'ouverture au public : **Lundi de 17h30 à 19h00**  
**Jeudi de 18h30 à 20h00**

Maire : M. Bernard GUITTER 19, Rue de Luppy 03.87.57.61.47  
Adjoints : M. Claude JOLY 3, Rue principale 03.87.57.73.84  
Mme Marie-Paule PIDOLLE 25, Rue principale 03.87.57.77.87

Secrétaire de mairie : M. Daniel SZYSKOWSKI

### ECOLES

Ecole : RPN Beux-Luppy ( 3 classes maternelle + élémentaire) Directrice : Mme GIANGIACOMO  
Collège Lucien POUGUE de Rémilly

### OU S'ADRESSER POUR :

Urbanisme : Mairie ou DDE METZ-NORD 10, Rue Périgot 57025 METZ CEDEX 2  
Eau : Sté Mosellane des Eaux à Metz 03.87.66.26.57  
Electricité : U.E.M. Boul. du Pontiffroy à Metz 03.87.34.44.44  
Poste : La Poste Place de la gare à REMILLY 03.87.64.64.64  
Perception : Trésorerie de Rémilly 1, Rue du Parc REMILLY 03.87.64.60.47  
Assistante sociale : Centre Médicosocial de Rémilly 03.87.64.73.22  
ANPE : Agence pour l'Emploi Place St-Nicolas à Metz 03.87.75.92.60

### URGENCES

Gendarmerie Brigade de Rémilly 03.87.64.61.00 ou le **17**  
POMPIERS Centre de Secours de Rémilly 03.87.64.73.33 ou le **18**

### ORDURES MENAGERES

Collecte des ordures ménagères : Lundi matin à partir de 7 h. ( si férié voir avis dans la presse et affichage)  
Collecte **sélective** : Lundi matin ( une semaine sur deux ) dans sacs jaunes.  
**Le verre usagé est à déposer dans le conteneur à verre situé rue principale (près de la mairie).**

Déchetterie de Rémilly Lundi au vendredi de 14h à 18h (hiver) ou 15h à 19h (été)  
(Route de Béchy) Samedi de 9h à 18h ( hiver) ou 10h à 19h (été)

### EGLISE ET COMMUNAUTE RELIGIEUSE

Culte catholique Presbytère de Rémilly : Abbé J-L. JOST 03.87.64.65.92  
Conseil de Fabrique : Présidente : Mme B. HOCQUART 03.87.57.78.03

### LOISIRS

ASSOCIATION DE BEUX Président : M. Michel REBOIS 10, Rue principale